

chaque village de la baronnie de Roannais était obligé de payer la somme annuelle de dix livres pour former le gage du capitaine du château de Roanne... »

Mais la cour de Moulins chargée de cette affaire, vit dans cette réclamation une marque de la mauvaise humeur du capitaine châtelain, et par un arrêt fit droit aux réclamations des habitants de Mably et de Beaulieu répondant « que de toute ancienneté ils avaient coutume de se retirer au château de Roanne, comme étant la place forte la plus près de chez eux, et d'y faire le guet et garde en temps de guerre seulement, sans être obligés de payer aucun droit de capitaine et que, s'ils ont payé quelque chose, c'est leur portion des cent sols tournois que payent annuellement les habitants de Roanne, avec lesquelles il font guet et garde audit château, pour aider à payer les gages du capitaine... (11). »

En 1463, les religieuses de Beaulieu eurent à soutenir un procès contre Guillaume Gouffier, seigneur de Boisly, au sujet des dîmes qu'elles percevaient sur la paroisse de Saint-Romain. La cause fut portée devant le bailli de Forez qui donna raison aux religieuses (12). L'accord qui termina cette affaire porte la date du 6 mars 1463 (13).

Depuis cette époque jusqu'à la fin du xvi^e siècle, les document font rarement mention du couvent de Beaulieu. Nous pouvons seulement conjecturer que le moultier ne fut pas abandonné comme son voisin le prieuré de Riorges

(11) A. Coste. *Essai sur Roanne et ses environs*, p. 145 et 146.

(12) Le lieutenant civil de Pierre d'Urfé, bailli de Forez était alors Pierre Chauvet, seigneur de Montrenard ; il exerça cette charge de 1461 à 1470.

(13) Arch. du duché de Roannais, Châtellenie de Boisly.